



VILLE DE SOLLIÈS PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIÈS PONT**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	31
Date de la convocation 22 septembre 2022		
Date d'affichage 22 septembre 2022		
Délibération n° 2022-57		
Objet de la délibération Service de l'urbanisme – Nomination de voie « Impasse du Chasselas ».		
Vote pour acceptée		
POUR : 31		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, BESSET Monique, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VAZ Hugo, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, ROYET Pierre.

Procurations :

BOUBEKER Patrick donne procuration à DUPONT Thierry,
CHAUOCHE Darel donne procuration à RAVINAL Danièle,
LAGIER Laure donne procuration à VINCENTS Christiane.

Absents :

BOLLA Alain,
MARINONI Audrey.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire rappelle que la commune de Solliès-Pont a mis en place la numérotation et la désignation de toutes les voies publiques ou privées de son territoire. En effet, la précision sur l'adressage a une grande importance pour le repérage des propriétés dans l'espace communal, notamment pour les services de secours (SDIS, SAMU...).

Suite à la réalisation de nouvelles constructions dans le quartier des Lingoustes, il convient d'attribuer un nom à la voie d'accès à ces bâtiments, afin de l'intégrer dans le dispositif de fonctionnement de la commune de Solliès-Pont et du cadastre dénommé « code RIVOLI ».

Il est proposé le nom suivant : Impasse du Chasselas.

VU le code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de nommer cette voie.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et acceptée des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** la nomination de la voie : « Impasse du Chasselas » ;
- **PRECISE** qu'une numérotation métrique sera établie ;
- **CHARGE** monsieur le maire d'effectuer les formalités administratives.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Madame Huguette BERTRAND
Le secrétaire de séance



Docteur André GARRON
Maire




083-21830157 / 0320929-2023_27-06
Recu le 05/10/2023
Envoyé le 07/10/2023



AR Prefecture

083-218301307-20220929-2022_57-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022



AR Prefecture

083-218301307-20220929-2022_57-DE
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022